

MUNICIPALITÉ DE CLARE
1185, route 1, Petit-Ruisseau (N-É) B0W 1Z0
RÉGLEMENTS – EXEMPTION DE TAXES

Le Conseil municipal du district de Clare accordera une exemption de taxes de **300,00 \$** aux contribuables propriétaires qui sont résidents de la Municipalité de Clare demeurant dans leur résidence, dont le **REVENU TOTAL DU FOYER en 2019 est inférieur à dix-neuf mille dollars (19 000,00 \$)**.

DEMANDE

1) **NOM(S) DU/DES PROPRIÉTAIRE(S):**

ADRESSE: _____ TÉLÉPHONE: _____
NUMÉRO D'ÉVALUATION: _____ DISTRICT: _____

2) **REVENUS: (DE TOUTES SOURCES – salaires, pensions, allocations familiales, intérêts, aide sociale, etc.)**

Propriétaire(s) : (annuel) _____
Époux/se: (annuel) _____
Autres personnes demeurant dans la résidence: (annuel) _____

***(LES REVENUS ANNUELS SE TROUVENT SUR LA LIGNE 15000 DE VOTRE AVIS DE COTISATION D'IMPÔT SUR LE REVENU DE 2019)**

3) **JE CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE L'INFORMATION FOURNIE CI-HAUT EST CORRECTE ET J'AUTORISE LA MUNICIPALITÉ DE CLARE À FAIRE TOUTES LES ENQUÊTES JUGÉES NÉCESSAIRES DANS LE SEUL BUT DE VÉRIFIER CES RENSEIGNEMENTS.**

Datée à _____, le _____
(Votre village ou votre lieu au moment de la signature) (La date de signature)

Signature d'un conseiller ou du greffier municipal

Signature du requérant ou de la requérante

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMIS AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2020
VOUS DEVEZ JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE AVIS DE COTISATION D'IMPÔT SUR LE REVENU DE 2019 MONTRANT LA LIGNE 15000 POUR TOUTES PERSONNES DEMEURANT DANS LA RÉSIDENCE.